FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Acide borique

N° de produit 0055, 0501, 7779, 0091

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Acide borique
Formule chimique:	H3BO3
Numéro d´identification UE	005-007-00-2
N° CAS	10043-35-3
N°CE	233-139-2
N° d'enregistrement REACH	01-2119486683-25-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,
Poland

Téléphone: 48 32 239-20-00
Télécopie :: 48 32 239-23-70

Personne à contacter: Product Information Compliance
E-mail: export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC: (33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: Acide borique



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de Prudence

Prévention: P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Intervention: P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Acide borique	50 - <100%	10043-35-3	233-139-2	01-2119486683-25-XXXX	Aucune information disponible.	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la Peau: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Ingestion: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucune information disponible.

Traitement: Les symptômes peuvent être à retardement. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucuns connus.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Rester en amont du vent. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Éviter l'inhalation de poussières.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Balayer et placer dans un récipient à déchets chimiques convenablement étiqueté. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.
6.4 Référence à d'autres sections:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation de poussières.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Gants de protection chimique

Autres: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Respirateur purificateur d'air doté d'un filtre à particules haute efficacité.

Mesures d'hygiène: Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	solide
Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	5,1 (6,18 g/l, 20 °C)
Point de fusion:	170,9 °C
Point d'ébullition:	300 °C
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	1,43 g/ml (20 °C)
Densité relative:	1,43 (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	50 g/l (25 °C)
Solubilité (autre):	méthanol: 173,9 g/l (25 °C) éthanol: 94,4 g/l (25 °C)
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	0,175
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Poids moléculaire:	61,84 g/mol (H3BO3)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
10.4 Conditions à Éviter:	Eau, humidité.
10.5 Matières Incompatibles:	Comburants forts. Bases. Potassium
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la Peau:	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Contact oculaire:	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion:	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	LD 50 (Rat): 2.660 - 4.080 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	LD 50 (Lapin) > 2.000 mg/kg

Inhalation
Produit: LC 50 (Rat, 4 h): > 0,16 mg/l

Toxicité à dose répétée
Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:
Produit: Provoque une légère irritation cutanée.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:
Produit: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:
Produit: N'est pas un sensibilisateur cutané.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucun composant mutagène identifié

In vivo
Produit: Aucun composant mutagène identifié

Cancérogénicité
Produit: Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucuns connus.

Risque d'Aspiration
Produit: Non classé

Autres Effets Néfastes: Aucuns connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson
Produit: LC 50 (Colorado squawfish (Ptychocheilus lucius), 96 h): 216 - 360 mg/l

Substance(s) spécifiée(s)
Acide borique
LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 79,7 mg/l
LC 50 (Limanda limanda, 96 h): 74 mg/l
LC 50 (Chinook salmon (Oncorhynchus tshawytscha), 96 h): 511 - 706 mg/l
LC 50 (Colorado squawfish (Ptychocheilus lucius), 96 h): 216 - 360 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit:	EC 50 (Water flea (Daphnia magna), 24 h): 264.300 - 496.700 mg/l LC 50 (Opossum shrimp (Americamysis bahia), 96 h): 52,8 - 148 mg/l
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide borique	EC 50 (Daphnie, 24 h): 264.300 - 496.700 mg/l LC 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 91 - 165 mg/l

Toxicité chronique

Poisson

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide borique	LC 10 (Oncorhynchus mykiss, 28 d): 9,9 mg/l LOAEL (Pimephales promelas, 32 d): 23 mg/l NOAEL (Danio rerio, 34 d): 6,4 mg/l NOAEL (Pimephales promelas, 32 d): 11,2 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide borique	NOAEL (Daphnia magna, 14 d): 13,8 - 14,3 mg/l NOAEL (Lampsilis siliquoidea, 21 d): 10 - 31,6 mg/l NOAEL (Chironomus riparius, 28 d): 20,4 - 43,3 mg/l NOAEL (Daphnia magna, 21 d): 6 - 34,2 mg/l NOAEL (Americamysis bahia, 28 d): 16,6 - 33,1 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit:	LC 50 (Waterweed (Elodea canadensis), 21 d): 5 mg/l
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide borique	LC 50 (Waterweed (Elodea canadensis), 21 d): 5 mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide borique	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide borique	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit:	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Acide borique	Oncorhynchus tshawytscha, Facteur de Bioconcentration (BCF): < 0,1 Oncorhynchus nerka, Facteur de Bioconcentration (BCF): 0,52 - 3,76 Anas platyrhynchos, Facteur de Bioconcentration (BCF): 0,02 - 0,04 Hordeum vulgare L., Facteur de Bioconcentration (BCF): 2,1 - 123

12.4 Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Acide borique: Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Indisponible.
Acide borique	Aucune information disponible.
12.6 Autres Effets Néfastes:	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.
12.7 Informations supplémentaires:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Aucune information disponible.
Méthodes d'élimination:	Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
N° de danger (ADR):	Non réglementé.
Code de restriction en tunnel:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

RID

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
N° d'urgence:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

Non réglementé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom de transport complet:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	Non réglementé.
Étiquettes:	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide borique	10043-35-3	100%

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide borique	10043-35-3	100%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide borique	10043-35-3	100%

Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide borique	10043-35-3	100%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide borique	10043-35-3	100%

Figurant sur la liste des candidats des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

Contient: Acide borique

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT — PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB — vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Les sources d'informations utilisées pour l'élaboration de la présente fiche de données de sécurité contiennent un ou plusieurs parmi les résultats suivants, provenant d'études toxicologiques effectuées en interne ou par les fournisseurs, de même que des informations provenant du Réseau de données toxicologiques (TOXNET), de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de dossiers sur les substances, de monographies de l'IARC (CIRC), du programme national d'études toxicologiques des États-Unis, de l'agence pour l'enregistrement des substances toxiques et des maladies associées, d'autres fabricants élaborant des fiches de données de sécurité et le cas échéant, d'autres sources.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H360FD — Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 13.01.2021

FDS n°:

Avis de non-responsabilité:

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.